L'accompagnateur

Parcours de vie

Marche à suivre 0 à 1 an - Transport

Demander une vignette de stationnement pour personnes handicapées de la SAAQ

- Vérifiez votre admissibilité.
- Remplissez le formulaire intitulé : « Demande de vignette de stationnement pour personnes handicapées ».
- Transmettez le formulaire par la poste, par courriel ou en personne à la SAAQ.

Consultez la fiche qui décrit le programme : Fiche

Consultez le dossier : Conduite automobile

Bon à savoir

- Parlez-en à un professionnel de la santé habilité par la SAAQ. S'il juge que votre condition le justifie, il pourra remplir le formulaire et le transmettre.
- La vignette de stationnement appartient uniquement à la personne handicapée. Elle n'est pas associée au véhicule qui transporte cette personne, que ce véhicule lui appartienne ou non.
- La vignette du Québec est valide dans tous les pays membres du Forum International des Transports. Toutefois, il faut vérifier les modalités d'utilisation de la vignette auprès des différentes municipalités visitées, notamment quant aux limites de temps, aux frais de stationnement et au stationnement en zone résidentielle.

Pour plus d'informations, consultez le site web de l'accompagnateur : laccompagnateur.org

Généré le : 12 novembre 2026

© L'accompagnateur — La référence pour personnes handicapées. Tous droits réservés.